

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 19 décembre 2016
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 décembre 2016 sur convocation
 Adressée par le Président le 12 décembre 2016.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, André HAESSIG (adjoint suppléant), Emile FLUCK, Bernard MARCHAL (adjoint suppléant), Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick BEIN, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Michèle POIROT (Proc à Marc SCHEER), Christiane OURY (Proc à Michel AUBRY) , Marie-Claude PADELLEC-ASLAN (Proc à Laurent BERTRAND), Edwige TOMAZ (Proc à Alain FERRY). Messieurs Marc DELLENBACH (Proc à André HAESSIG), Maurice GUIDAT (Proc à Bernard MARCHAL).

Excusés : Mesdames Christiane CUNY, Christine MORITZ, Nathalie CALMES-CARDOSO. Monsieur André WOOCK.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Véronique SLIPKO, Andrée PHILBERT, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Nicolas BONEL.

Assistaient à la réunion : Mesdames Christiane HILD, Estelle MERY, Anne Camille PAULI, Anne Catherine OSTERTAG, Clarisse PETIT. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016,
- 2) Décisions du Bureau du 05 décembre 2016,
- 3) Présentation de la Plateforme d'Initiatives Locales, Initiatives Bruche Mossig Piémont par Messieurs Jean Louis GILLET, Président et Thomas FROIDEFOND, animateur,
- 4) Présentation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,
- 5) Communications,
- 6) Ferme du Bambois : approbation des marchés
- 7) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : Demande de subvention 2017,
- 8) Musée Oberlin : Demande de subvention 2017,
- 9) Fonds de solidarité commune de Plaine
- 10) Programmes d'actions éducatives 2017 : Demande de subvention,

a) Cité scolaire Haute Bruche,

2016-113

b) Collège Frison Roche,

11) Mathématiques sans Frontières : demande de subvention,

12) Décision Modificative n°4 au Budget Primitif 2016

13) Gestion du personnel : stagiaire,

14) Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

15) Points de lecture du Paysage : communes de La Broque et Colroy la Roche.

16) Divers

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016.**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 22 Novembre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 05 DECEMBRE 2016.**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 1 737,52 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 2 000,00 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 420,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,
Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 994,83 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise SATD des travaux de déplacement des abris de touche au Stade des Grives à Barembach pour un montant évalué à 2 090.00 € HT.
- L'entreprise MEA des travaux sur la laveuse à la Salle Polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 2 454.50 € HT.
- L'entreprise Bodet des travaux d'installation et de configuration du logiciel Booky pour la gestion de la Salle Polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 1 250.00 € HT.
- L'entreprise DESENFUM 'Est des travaux de remplacement du ventilateur de désenfumage à la Clinique Saint Luc à Schirmeck pour un montant évalué à 18 524.67 € HT.
- L'entreprise PHILIPPI CAB des travaux pour la motorisation des ouvrants de la salle polyvalente à Plaine pour un montant évalué à 4 112.00 € HT,
- L'entreprise PHILIPPI CAB des travaux de remplacement des portes d'entrée de la salle polyvalente à Plaine pour un montant évalué à 9 457.00 € HT,
- L'entreprise OTIS des travaux de mise en conformité accessibilité ERP de l'ascenseur à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 2 600.00 € HT.

MAF : WISCHES-HERSBACH : PROGRAMME DE DECONSTRUCTION : ABATTAGE D'ARBRES :

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Octobre 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'abattage et au débardage d'arbres,

AUTORISE le Président à signer le devis à intervenir avec la société Patrick HOLVECK Sarl,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **3 000.00 € HT** sera prélevée sur le programme " Site de la MAF à Wisches ".

FERME DU BAMBOIS : APPROBATION DES MARCHES

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 décembre 2016,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les marchés suivants avec les entreprises mieux disantes, à savoir :

Lot	Intitulé	Entreprise	Ville	Montant HT
LOT N° 01	TRANSFORMATION /GROS OEUVRE	AM BATIMENT	WISCHES	115 998,29 €
LOT N° 02	CHARPENTE BOIS/BARDAGE BOIS	Infructueux		
LOT N° 03	COUVERTURE TUILES	SAS ACKER	SCHIRMECK	18 448,74 €
LOT N° 04	ISOLATION EXT. COLLEE / ECHAFAUDAGES	GERARD & FILS	LUTZELHOUSE	22 504,33 €
LOT N° 05	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	ACTEA	WASELONNE	13 834,83 €
LOT N° 06	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	VONDERSCHER	TRIEMBACH	7 448,70 €
LOT N° 07	SERRURERIE	Atelier de la Roche - AMK	ROTHAU	8 602,00 €
LOT N° 08	CLOISONS CHAMBRE FROIDE	GRANDE CUISINE GILBERT	DUTTLENHEIM	29 062,85 €
LOT N° 09	PLATRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS	CILIA	MARCKOLSHEIM	24 000,00 €
LOT N° 10	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES	Infructueux		
LOT N° 11	CHAUFFAGE BOIS / VENTILATION	MOREL	LA CLAQUETTE	57 204,00 €
LOT N° 12	SANITAIRE / ASSAINISSEMENT	SAS ACKER	SCHIRMECK	21 800,00 €
LOT N° 13	MENUISERIE	JUILLOT	LA CLAQUETTE	18 333,64 €

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

	INTERIEURE BOIS			
LOT N° 14	CHAPE / CARRELAGE	DIPOL	GEISPOLSHHEIM	9 900,00 €
LOT N° 15	RESINE DE SOL	RESTECH BTP	LUDRES	4 914,00 €
LOT N° 16	PEINTURE INTERIEURE / NETTOYAGE	GERARD & FILS	LUTZELHOUSE	18 190,04 €
			TOTAL	370 241,42 €

3) PRESENTATION DE LA PLATEFORME D'INITIATIVES LOCALES, INITIATIVES BRUCHE MOSSIG PIEMONT PAR MESSIEURS JEAN LOUIS GILLET, PRESIDENT ET THOMAS FROIDEFOND, ANIMATEUR

4) PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC PAR FREDERIC BIERRY, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

5) COMMUNICATIONS,

ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN

Monsieur le Président et le conseil de communauté présentent leurs félicitations à madame Alice Morel, élue présidente de l'Association du Massif Vosgien.

FERME DU BAMBOIS :

Monsieur Walter HUBER, locataire de la Ferme Relais du Bambois à Plaine, a adressé un courrier recommandé à la Communauté de communes demandant le remboursement des loyers jusqu'à la reprise de l'activité auberge. Le courrier a été transmis à notre conseil juridique.

Travaux : l'ensemble des marchés peut être attribué.

Prise en charge par l'assurance à hauteur de 396 569.00 € TTC pour la part CcVB et de 34 631.00 € TTC pour la part commune de Plaine.

PLATEFORME BOIS ENERGIE :

ONF Energie a adressé le 04 novembre 2016, une demande de résiliation du bail relatif à la plateforme bois énergie du site de la MAF à Wisches avec datez d'effet au 31 mars 2017.

CLINIQUE SAINT LUC : INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Par courrier du 02 novembre 2016, le Crédit mutuel a proposé de ramener l'indemnité à 240 000.00 €. La Fondation Vincent de Paul, ayant donné son accord sur ce montant, le dossier a été soldé en dépenses et en recettes au 30 novembre 2016.

FCTVA STEINHEIL :

Le dossier est à l'étude dans les services de la Préfecture .

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le Pays Bruche Mossig Piémont a été labellisé Territoire à Energie Positive en mai 2016. Dans ce cadre, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a pu bénéficier d'un don de 2000 ampoules intérieur LEDs de l'entreprise REXEL à destination des foyers à faible revenu. Celles-ci sont livrées et réparties entre les associations d'aide (Croix Rouge, Entraide Haute Bruche, Epicerie Sociale, Les amis d'Emmanuel et les Restos du Cœur).

PISCINE

Le dossier de demande de subvention du Département est complet.

La Région Grand Est a accordé une subvention de 80 000.00 €

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

L'entreprise SANICHAUF a introduit une requête en référé précontractuel concernant le lot 15 « Traitement d'air - Chauffage - Plomberie – Sanitaire » ; Le juge des référés a fixé l'audience le 02 janvier à 11 heures.

ZA DE RUSS

Les travaux de voirie et de réseaux sont bien avancés . IL manque la finition enrobé sur les trottoirs et les lampadaires.

CALENDRIER DES REUNIONS

Le calendrier a été joint à l'envoi.

6) FERME DU BAMBOIS : APPROBATION DES MARCHES

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 décembre 2016,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 décembre 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les marchés suivants avec les entreprises mieux disantes, à savoir :

Lot	Intitulé	Entreprise	Ville	Montant HT
LOT N° 01	TRANSFORMATION /GROS OEUVRE	AM BATIMENT	WISCHES	115 998,29 €
LOT N° 02	CHARPENTE BOIS/BARDAGE BOIS	MARTIN & FILS	NEUBOIS	40 933,69 €
LOT N° 03	COUVERTURE TUILES	SAS ACKER	SCHIRMECK	18 448,74 €
LOT N° 04	ISOLATION EXT. COLLEE / ECHAFAUDAGES	GERARD & FILS	LUTZELHOUSE	22 504,33 €
LOT N° 05	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	ACTEA	WASELONNE	13 834,83 €
LOT N° 06	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS	VONDERSCHER	TRIEMBACH	7 448,70 €
LOT N° 07	SERRURERIE	Atelier de la Roche - AMK	ROTHAU	8 602,00 €
LOT N° 08	CLOISONS CHAMBRE FROIDE	GRANDE CUISINE GILBERT	DUTTLENHEIM	29 062,85 €
LOT N° 09	PLATRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFONDS	CILIA	MARCKOLSHEIM	24 000,00 €
LOT N° 10	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES	DOLLE	SCHIRMECK	31 570,00 €
LOT N° 11	CHAUFFAGE BOIS / VENTILATION	MOREL	LA CLAQUETTE	57 204,00 €
LOT N° 12	SANITAIRE / ASSAINISSEMENT	SAS ACKER	SCHIRMECK	21 800,00 €
LOT N° 13	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	JUILLOT	LA CLAQUETTE	18 333,64 €
LOT N° 14	CHAPE / CARRELAGE	DIPOL	GEISPOLSHEIM	9 900,00 €
LOT N° 15	RESINE DE SOL	RESTECH BTP	LUDRES	4 914,00 €
LOT N° 16	PEINTURE INTERIEURE / NETTOYAGE	GERARD & FILS	LUTZELHOUSE	18 190,04 €

TOTAL 442 745,11 €

7) OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2017,

VU la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 15 décembre 2014,

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 05 décembre 2016,

Ce budget ne tient pas compte des postes de la directrice et de l'adjointe de direction, des charges locatives pris en charge par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, des frais informatiques et de véhicule, du local du champ du feu, pour un montant d'environ **135 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de **184 000,00 €** pour l'année 2017.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2017.

8) MUSEE OBERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2017,

L'année 2017 sera la seizième année de fonctionnement du Musée Oberlin. La demande de subvention porte sur un montant de **115 000,00 €** pour un budget total de **411 200,00 €**, soit 28 % du budget total.

Ce budget ne tient pas compte du poste du conservateur, et des frais d'entretien des bâtiments incombant au propriétaire pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour un montant d'environ **102.000,00 €**, et de l'implication des bénévoles.

Messieurs Pierre GRANDADAM et Marc SCHEER, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **115.000,00 €**. Cette subvention forfaitaire permettra notamment à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

CONFIRME qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement. Cette délégation entraîne ipso facto pour l'association la possibilité d'encaisser des recettes pour elle-même.

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention de financement à intervenir.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2017.

9) FONDS DE SOLIDARITE COMMUNE DE PLAINE

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Plaine,

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2016 :

- **Acquisition par la commune de Plaine de l'immeuble attenant à la maison de retraite de Plaine.** Par délibération en date du 08 mars 2016, Monsieur le Maire sollicite une aide de 50 000.00 € sur un montant total de 140 000.00 €. Le montant des subventions est évalué à 28 000.00 €, la commune de Plaine apporte les 62 000.00 € restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Marc SCHEER, Vice Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2016.

10) PROGRAMMES D' ACTIONS EDUCATIVES 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION,

A) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE,

ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2016/17,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de seize années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- 700,00 € pour le projet « AS championnat de France 2017 Course d'orientation».
- 800,00 € pour la réalisation d'un projet sportif de fin de cycle pour la section APPN,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : PROJETS D' ACTION EDUCATIVE,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de quinze années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- 690,00 € pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5^{èmes} »
- 200,00 € pour le projet « Education à la nutrition »,
- 4 640,00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 300,00 € pour le projet « Jardin pédagogique »
- 400,00 € pour le projet « Lycéens ambassadeurs »

soit un total de 6 230,00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES,

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser au collège Haute Bruche :

- 2 130,00 € pour un voyage à Londres (soit un séjour de 6 jours pour 71 élèves).
- 1 000,00 € pour un échange linguistique à WINSEN (soit un séjour de 10 jours pour 20 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

B) COLLEGE FRISON ROCHE,

DEMANDES DE SUBVENTIONS COLLEGE FRISON ROCHE : PROJETS D'ACTION EDUCATIVE 2016/17,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de quinze années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement au collège Frison Roche des sommes évaluées à :

- 2 195,00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 2 720,00 € pour le projet « Histoire »
- 570,00 € pour le projet « Sciences »
- 715,00 € pour le projet « Culture SEGPA »

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

soit un total de 6 200,00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège Frison Roche :

- 1 400,00 € pour un séjour éducatif « Séjour en Italie- Ile d'Elbe» (soit un séjour de 5 jours pour 56 élèves),
- 1 680,00 € pour un séjour éducatif « Séjour en Angleterre» (soit un séjour de 6 jours pour 56 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION 2016/17.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de quinze années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

DECIDE de verser à l'association sportive du collège de La Broque la somme évaluée à :

- 1 520,00 € pour les projets « Association Sportive »
- 455,00 € pour le projet « Sport et Nature »

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

11) MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES : DEMANDE DE SUBVENTION 2016/17.

CONSIDERANT que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

- Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,
- Valoriser la pratique d'une langue étrangère,

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

- Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

CONSIDERANT que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute-Bruche participent à cette opération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **305,00 €** à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2017.

12) REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS D'URMATT : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte pour la Construction et la Gestion du Centre de Secours d'Urmatt, il convient par Décision Modificative de reprendre la part de trésorerie revenant à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, pour les communes d'Urmatt, Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche et Wisches.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		6 639,32 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 639,32 €	
Total FONCTIONNEMENT	6639,32 €	6 639,32 €

13) GESTION DU PERSONNEL : STAGIAIRE,

Nous accueillerons pour une période de 4 mois du 1^{er} février 2017 au 31 mai 2017, une stagiaire, étudiante en Master 1, Urbanisme et Aménagement Son stage sera consacré à un travail de recherche sur les documents d'urbanisme. Son maître de stage sera Monsieur Eric MUZIOTTI.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De lui verser mensuellement une gratification de stage conformément aux conditions légales en vigueur,
- De prendre en charge les frais de déplacement et de repas de ce stagiaire dans les conditions identiques celles des agents de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

14) MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

La Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences à titre obligatoire et optionnel aux communautés de communes.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a engagé une procédure visant à mettre ses statuts en conformité avec les nouvelles dispositions issues de la loi NOTRe. Le conseil de communauté a approuvé les

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

nouveaux statuts, à l'unanimité, le 23 mai 2016. Ces nouveaux statuts ont été soumis aux conseils municipaux des communes-membres qui les ont approuvés du 27 mai 2016 au 29 juillet 2016.

Le 27 octobre 2016, Monsieur le Préfet a pris un arrêté d'approbation des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Par courriers du 24 octobre et du 13 décembre 2016, Monsieur le Préfet attirait l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche sur le caractère partiel de cette mise en conformité et l'invitait à apporter aux statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, les modifications complémentaires suivantes :

⊙ Toutes les compétences obligatoires des communautés de communes doivent être énumérées dans leur rédaction issue de l'article L 5214-16 du CGCT.

⊙ Le libellé des compétences optionnelles doit également être conforme à celui prévu à l'article précité.

⊙ Au vu des nouvelles compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes, diverses compétences semblent relever davantage du groupe des compétences facultatives.

CONSIDERANT que les précisions à apporter à la rédaction des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche doivent respecter la Législation en vigueur,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE la modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, telle qu'annexée à la présente délibération.

CONFORMEMENT aux dispositions du CGCT, la présente délibération sera notifiée aux communes membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la présente proposition de transfert de compétence et de révision statutaire. Les statuts modifiés seront signés et annexés à la présente délibération.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin, aux Présidents du SIVOM de la Vallée de la Bruche, du Syndicat Mixte Bruche Hasel et aux Maires des communes membres.

15) POINTS DE LECTURE DU PAYSAGE : COMMUNES DE LA BROQUE ET COLROY LA ROCHE.

Dans le cadre du programme d'animations « paysage », différentes actions ont été mises en place pour mieux faire connaître la politique des collectivités et des associations de la Vallée de la Bruche dans le domaine de la gestion des espaces naturels et des paysages. La création des points de lecture du paysage est l'un de ces outils.

Avant 2010, les communes de Barembach, Ranrupt et Saâles ont installé ces équipements. En 2015, quatre nouveaux points de lecture du paysage ont vu le jour. A la chapelle de Bénerville, sur propriété de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et à l'étang du Breux à Saulxures, dans le cadre d'un partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de la Haute-Vallée de la Bruche pour la réalisation de la Maison des pêcheurs.

Deux autres projets ont été conduits, l'un à la demande de la commune de La Broque (sentier de la poésie) et l'autre, à la demande de Colroy-La-Roche au château d'eau. Les opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire. La commune d'implantation et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche se partageant le coût de l'opération déduction faite des subventions obtenues.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CR CC du 19 DECEMBRE 2016.

APPROUVE le versement

- Par la commune de La Broque de la somme de 2 570.46 €. Le coût de l'opération est de 8 412.60 €. Le département du Bas Rhin a versé une subvention de 3 271.68 €. Le reste à charge des collectivités est de 5 140.92 € soit 2 570.46 pour la CcVB est 2 570.46 € pour la commune.
- Par la commune de Colroy la Roche de la somme de 2 364.06 €. Le coût de l'opération est de 7 999.80 €. Le département du Bas Rhin a versé une subvention de 3 271.68 €. Le reste à charge des collectivités est de 4 728.12 € soit 2 364.06 pour la CcVB est 2 364.06 € pour la commune.

16) DIVERS

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. André HAESSIG		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Bernard MARCHAL		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
/		/	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		/	
M. Régis SIMONI		M Marc GIROLD	
M. Vincent FELDER		M Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		/	
M Frédéric BIERRY		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			